



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 janvier 2015  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 30 janvier 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie de la déclaration du Ministère ukrainien des affaires étrangères concernant l'arrestation d'Ahtem Chiygoz, Vice-Président du Mejlis des Tatars de Crimée (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Yuriy **Sergeyev**



**Annexe à la lettre datée du 30 janvier 2015 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère ukrainien des affaires étrangères  
concernant l'arrestation d'Ahtem Chygoz, Vice-Président  
du Mejlis des Tatars de Crimée**

30 janvier 2015

Nous autres, Ukrainiens, sommes indignés par l'arrestation, en Crimée, d'Ahtem Chygoz, un des hauts responsables du Mejlis des Tatars de Crimée, absurdement accusé d'être l'instigateur des troubles qui ont éclaté le 26 février 2014 à Simferopol, en République autonome de Crimée, et d'y avoir pris part.

Ce scandale n'est qu'un exemple parmi d'autres de la politique inique que pratique la Fédération de Russie dans la République autonome de Crimée occupée pour discréditer l'Ukraine dans son ensemble et intimider les militants tatars de Crimée qui résistent.

Nous tenons à souligner par ailleurs que l'arrestation de Chygoz Ahtem a été précédée d'une perquisition menée le 26 janvier 2015 dans les locaux de la chaîne de télévision tatar de Crimée « ATR » à Simferopol et de la saisie de ses archives contenant des informations sur les événements du 26 février 2014. Le seul « crime » de la chaîne était d'avoir informé sur les faits en question.

Nous exigeons des autorités d'occupation russes qu'elles libèrent immédiatement Ahtem Chygoz, mettent fin à la persécution des Tatars de Crimée et prennent des mesures pour faire cesser les violations systématiques des droits de l'homme dans la République autonome.

Nous exhortons la communauté internationale à condamner les persécutions et les actes de terrorisme dont les Tatars de Crimée sont la cible.

Nous sommes convaincus que l'oppression exercée par les autorités d'occupation ne brisera pas le moral d'un peuple comme celui des Tatars de Crimée, qui a survécu aux déportations staliniennes.